

SAS TSF STUDIOS 77  
Monsieur Thierry DE SEGONZAC  
Président  
30 avenue Georges Sand  
93210 SAINT-DENIS

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions du 3° de l'article R.181-13 du code de l'Environnement, je vous confirme par la présente que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, en sa qualité de propriétaire de la parcelle cadastrée C 551 sur la commune de Maisoncelles en Brie, vous autorise à déposer une demande d'autorisation environnementale sur le terrain lui appartenant, en vue de la réalisation de bâtiments industriels et tertiaires pour une activité cinématographique de tournage de films et de séries

Vous souhaitant bonne réception de la présente attestation

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée et dévouée.



Ugo PEZZETTA  
Président de l'Agglomération Coulommiers Pays de Brie



**COULOMMIERS  
PAYS DE BRIE**  
AGGLOMÉRATION